

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTÈRE DES FAMILLES,
DE L'ENFANCE
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 1^{er} juin 2016 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports

NOR : AFSR1630422A

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres titulaires siégeant au titre du syndicat CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « M. Laurent LAPLANCHE, direction des ressources humaines » sont remplacés par les mots : « Mme Béatrice LEROY, direction des finances, des achats et des services ».

Article 2

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat CGT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « Mme Béatrice LEROY, direction des finances, des achats et des services » sont remplacés par les mots : « M. Nicolas VANNI, direction de la sécurité sociale ».

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels des ministères des affaires sociales et de la santé et de la ville, de la jeunesse et des sports.

Fait le 1^{er} juin 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social
et du droit des personnels,
M.-F. LEMAÎTRE